

Je crois que le gouvernement semble faire un pas de l'avant en présentant le bill. J'aimerais cependant souligner un aspect précis de ce bill, soit la cause de la délinquance dans notre pays. Il existe des raisons qui incitent le gouvernement à modifier la loi de la délinquance juvénile, et ce n'est certainement pas parce que cette loi n'est plus utile. Au contraire, le nombre de cas de délinquance juvénile augmentent chaque jour, et ce, surtout dans nos milieux urbains.

J'espère que le gouvernement se rend compte qu'il y a une certaine responsabilité à porter dans ce cas précis et, d'ailleurs, chaque fois que les membres de mon parti ont présenté des motions de défiance, la question du minimum vital nécessaire aux parents revenait toujours. Si un couple marié a un, deux, trois ou quatre enfants, et doit rester dans un taudis bien bâti, mais très petit, et dont le loyer est très élevé, la mère est obligée de travailler.

Au fait, la hausse du coût de la vie que nous connaissons depuis les trois, quatre ou cinq dernières années force les parents à changer d'idée, en vue de pouvoir subvenir aux besoins de leur famille. Si la mère est obligée de quitter le foyer six, sept, huit, neuf ou dix heures par jour, et ce, cinq jours par semaine, elle doit confier la garde de ses enfants à l'aînée de six, sept ou huit ans, qui va à l'école deux, trois ou quatre jours par semaine.

S'il se passe quelque chose de louche dans ce foyer, la police va faire enquête et les ennuis commencent. Lorsque le jeune voit sa demeure envahie par un gendarme, parce que le voisin s'est plaint que les jeunes avaient essayé de mettre le feu ou avaient reçu la visite des voisins et faisaient un tapage épouvantable, cela crée chez l'enfant une sorte de peur instinctive de la police. Donc, cet enfant, dès le départ, est visité par un individu complètement étranger à sa famille, ce qui cause chez lui un certain trouble émotif qui le mène souventefois devant un juge, avant 18 ou 20 ans. Au fait, on a souvent vu, dans les cours juvéniles, des gros problèmes qui avaient commencé par une chose toute bénigne, qui avait fini par entraîner des problèmes presque insolubles.

• (5.50 p.m.)

Faute de quoi? Faute de la présence des parents.

Je voudrais aussi appeler l'attention de la Chambre sur le fait que dès qu'une mère de famille commence à travailler en dehors de son foyer, surtout dans les villes, elle commence la plupart du temps à se désintéresser de ses enfants et de son mari. Quand, le soir, le mari voit sa femme fatiguée et désintéressée de son ménage, contrairement à ce qu'elle faisait antérieurement, il va à la taverne et prend un petit coup pour oublier son mécontentement. Après quelques mois ou quelques années, cette famille se voit aux prises avec des problèmes extraordinaires.

Je crois que les cours juvéniles font tout leur possible, mais si le système semble organisé pour augmenter la délinquance juvénile chaque année, comme le disait tantôt mon bon ami, l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin), et lorsque le juge a jugé l'arrière-grand-mère, la grand-mère, la mère, et la petite fille de 7, 8, 10 ou 12 ans, cela n'est pas de nature à améliorer le problème.

Nous devrions procéder activement à la réforme des lois visant à régler la plupart des problèmes, notamment celui de la délinquance juvénile.

Je ne m'oppose pas à ce qu'on remédie à la situation de la manière dont on le fait actuellement, mais je soutiens que nous devrions régler les vrais problèmes.

La manière dont le gouvernement administre actuellement le pays, en ne présentant que des lois palliatives me fait penser au cultivateur victime d'inondations chaque printemps, qui ne songe pas du tout à construire un barrage, ce qui éliminerait le problème, une fois pour toutes.

Je ne crois pas qu'un temps viendra où il n'y aura plus de délinquance juvénile, mais je crois que nous devrions penser à diminuer le nombre des victimes de la politique gouvernementale, surtout celle qui touche les enfants et les adolescents des familles nombreuses.

Nous vivons dans un système à la chaîne. Le gouvernement décide qu'il veut enrayer la présumée inflation créée par le gouvernement précédent. Donc, les usines ralentissent leur production et congédient plusieurs ouvriers, qui ont recours aux prestations d'assurance-chômage, ce qui augmente le fardeau des taxes des autres contribuables. Le montant accordé par l'assurance-chômage est souvent insuffisant pour permettre à une famille de vivre convenablement. Alors, les parents se découragent et ne s'acquittent plus de leurs responsabilités. Les enfants, laissés à eux-mêmes, avec des parents déçus socialement, se lancent dans de nouvelles aventures, afin de pallier les inconvénients du milieu familial, ce qui ne fait que conduire à un nombre illimité de délinquants juvéniles.

Présentement, le projet de loi à l'étude vise à régler le problème des délinquants juvéniles, mais ne faudrait-il pas également se pencher sur le problème des parents de ces enfants, qui eux-mêmes sont des délinquants?

Il m'a été donné, dernièrement, de visiter une école secondaire où se trouvaient 810 étudiants de 12 à 15 ans. Les parents de ces enfants devaient être au nombre de 1500 à 1600.

Or, nous n'étions en tout que 22 parents. Où étaient les autres? Personne ne le sait. De tels parents, qui ne prennent pas soin de leurs enfants, devraient faire l'objet de dispositions particulières dans la loi qui, une fois pour toutes, les obligerait de suivre leurs enfants. De tels parents devraient se faire imposer une amende ou être condamnés à la prison, du moins dans les cas de négligence extrême.

N'est-il pas ridicule de présenter une loi qui vise à régler le problème des jeunes délinquants, sans se soucier de la responsabilité des parents? Je suis certain que beaucoup de gens se demandent quelle est la responsabilité du gouvernement dans ce domaine. Et il faudrait que tous les Canadiens se le demandent. Peut-être décideraient-ils de remédier à la situation en commençant par les vrais responsables.

Les vrais responsables, en 1970, sont les parents qui s'endettent inconsciemment, qui ne pensent qu'à eux et qui oublient ceux pour lesquels ils ont assumé des obligations, c'est-à-dire leurs enfants.

Pour la gouverne des députés, j'aimerais énoncer certains principes. Je dirai ce que pensait le sénateur Edward Kennedy, lorsqu'il discutait de l'obligation essentielle des parents d'avoir soin de leurs enfants.

L'obligation essentielle n'est pas seulement d'ordre monétaire. Je cite:

Nul besoin humain n'est plus fondamental que celui de sécurité personnelle. Nul désir n'est plus instinctif que celui d'être libéré